

## AVIS DE SOCIETES

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## Banque de Tunisie

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La Banque de Tunisie, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 23 avril 2019. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Abderrahmen FENDRI et M. Lamjed BEN M'BAREK.

### Bilan Consolidé | Exercice clos le 31 décembre 2018

(En milliers de dinars)	Note	déc.-18	déc.-17
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	A1	246 522	195 775
Créances sur les établissements bancaires et financiers	A2	275 270	117 676
Créances sur la clientèle	A3	4 529 014	4 210 630
Portefeuille titres commercial (*)	A4	11 337	11 356
Portefeuille d'investissement (*)	A5	824 985	703 048
Placements nets des entreprises d'assurance	A6	154 855	154 172
Valeurs immobilisées nettes (**)	A7	115 215	109 322
Autres actifs	A8	79 733	54 005
Part réassureurs dans les provisions techniques des assurances	A9	46 487	30 865
Titres mis en équivalence	A10	81 717	36 161
Ecart d'acquisition net (**)	A11	5 603	6 381
<b>Total des Actifs</b>		<b>6 370 738</b>	<b>5 629 391</b>
Banque Centrale et CCP	P1	628 381	416 303
Dépôts et Avoirs des établissements bancaires et financiers	P2	142 424	131 991
Dépôts de la clientèle	P3	3 619 730	3 344 553
Emprunts et ressources spéciales	P4	431 745	347 796
Autres passifs	P5	276 275	206 875
Provisions techniques des entreprises d'assurance	P6	318 599	266 543
<b>Sous-Total Passifs</b>		<b>5 417 154</b>	<b>4 714 061</b>
Capital		225 000	180 000
(Titre d'auto contrôle)		-7 086	-5 586
Réserves consolidées		542 885	525 276
Résultats consolidés		112 309	133 542
<b>Sous-Total capitaux propres</b>	C1	<b>873 108</b>	<b>833 232</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>80 476</b>	<b>82 098</b>
<b>Total Capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires</b>		<b>6 370 738</b>	<b>5 629 391</b>

(\*) La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note 9).

(\*\*) La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note A7).

## Etat des engagements Hors Bilan Consolidé | Exercice clos le 31 décembre 2018

(En milliers de dinars)

	Note	déc.-18	déc.-17
Cautions, avals et autres garanties données		712 092	727 998
Crédits documentaires		285 966	247 864
Actifs donnés en garantie		638 497	423 444
<b>Total des passifs éventuels</b>		<b>1 636 555</b>	<b>1 399 306</b>
Engagements de financement donnés		295 106	304 903
Engagements sur titres		0	11
Avals, cautions de garanties au titre d'appels d'offres		1 442	1 155
<b>Total des engagements donnés</b>		<b>296 548</b>	<b>306 069</b>
Engagements de financement reçus		9 438	5 032
Garanties reçues		2 207 763	2 036 546
Engagements hypothécaires sur prêts octroyés		637	577
<b>Total des engagements reçus</b>		<b>2 217 838</b>	<b>2 042 155</b>

## Etat de Résultat Consolidé | Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2018

(En milliers de dinars)

	Note	déc.-18	déc.-17
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>			
Intérêts et revenus assimilés	R1	400 194	296 193
Commissions - Produits	R2	55 653	51 836
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières (*)	R3	32 613	29 324
Revenus du portefeuille d'investissement (*)	R4	49 003	33 113
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>537 463</b>	<b>410 466</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>			
Intérêts encourus et charges assimilées	R5	208 762	145 180
Commissions encourues	R6	2 371	1 773
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>211 133</b>	<b>146 953</b>
Marge nette des activités d'assurance	R7	9 899	14 392
<b>Produit net bancaire</b>		<b>336 229</b>	<b>277 905</b>
Dotations aux provisions sur créances et passifs	R8	-61 833	-11 104
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	R9	-1 676	-3 165
Autres produits d'exploitation		6 386	5 421
Frais de personnel	R10	-69 358	-66 958
Charges générales d'exploitation	R11	-28 840	-18 149
Dotations aux amortissements sur immobilisations	R12	-10 254	-10 417
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>170 654</b>	<b>173 533</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		4 280	2 011
Solde en gain / perte sur autres éléments ordinaires		4 710	2 940
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>179 644</b>	<b>178 484</b>
Impôts sur les sociétés		-51 835	-32 185
Amortissement des écarts d'acquisition		-777	-798
<b>Résultat des activités ordinaires</b>		<b>127 032</b>	<b>145 501</b>
Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires		-5 851	-4 486
<b>Résultat net</b>		<b>121 181</b>	<b>141 015</b>
Intérêts minoritaires		8 872	7 473
<b>Résultat net, part groupe</b>	R13	<b>112 309</b>	<b>133 542</b>
Résultat net, part groupe par action (En DT)		0,579	0,786

(\*) La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note 9).

## Etat de Flux de trésorerie Consolidé | Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2018

(En milliers de dinars)

	Note	déc.-18	déc.-17
<b>Activités d'exploitation</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (*)		478 769	378 836
Charges d'exploitation bancaire décaissés		-212 477	-145 752
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		134 064	37 975
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-309 698	-500 306
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		284 692	287 790
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-84 988	-73 274
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-11 429	-16 529
Impôt sur les bénéfices		-50 837	-28 298
<b>Flux d'exploitation autres secteurs financiers</b>		<b>12 120</b>	<b>7 955</b>
<b>Flux d'exploitation autres secteurs non financiers</b>		<b>3 662</b>	<b>10 995</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE (PROVENANT DES) AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION (*)</b>		<b>243 878</b>	<b>-40 608</b>
<b>Activités d'investissement</b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement (*)		49 992	32 674
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement (*)		-161 530	-71 505
Acquisition/ cession sur immobilisations		-11 480	-4 639
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT(*)</b>		<b>-123 018</b>	<b>-43 470</b>
<b>Activités de financement</b>			
Emission d'actions		0	-96
Emissions d'emprunts		0	0
Remboursements d'emprunts		-981	-3 086
Augmentation/diminution ressources spéciales		86 076	120 330
Dividendes versés		-86 565	-82 858
<b>FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		<b>-1 470</b>	<b>34 290</b>
<b>Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités</b>			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		119 645	-50 035
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	F1	163 850	213 885
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>		<b>283 495</b>	<b>163 850</b>

\* La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note 9).

# Règles et principes d'élaboration des états financiers consolidés

## 1. Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe Banque de Tunisie relatifs à l'exercice 2018 ont été établis conformément aux règles et aux principes comptables édictés par la loi n° 96-112 du 30-12-1996 relative au système comptable des entreprises et par les normes comptables tunisiennes relatives notamment aux opérations spécifiques aux établissements bancaires, à la consolidation des états financiers et aux regroupements d'entreprises (NC 35, 36, 37, 38 et 39).

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions de la loi 96-112, relative au système comptable des entreprises et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du secteur bancaire. Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Banque de Tunisie et des sociétés tunisiennes composant le groupe Banque de Tunisie. Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes du groupe Banque de Tunisie.

## 2. Principes, optique et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la Banque de Tunisie et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

### 2.1 Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier, auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières, ou relève d'activités connexes (assurance, promotion touristique, acquisition, construction et réaménagement d'immeubles, location de terrains et d'immeubles).

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits

de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire n'a détenu directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;

- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire ou associé de cette filiale ; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments d'hors-bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe.

### 2.2 Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une société exploitée en commun accord par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

### 2.3 Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une société sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une société est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette société.

## 3. Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

### 3.1 Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en premier lieu à des éléments identifiables du bilan et du hors-bilan. Les modifications ainsi apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la

valeur brute de l'écart d'acquisition, dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Pour chaque acquisition, le solde des écarts non affectés est inscrit à l'actif ou au passif du bilan suivant son sens, dans le poste "Écarts d'acquisition". Les écarts d'acquisition actifs sont amortis et les écarts d'acquisition passifs sont rapportés au résultat. La durée ne peut en aucun cas excéder vingt ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multicritères, semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises.

En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises, l'écart d'acquisition correspondant, originellement imputé sur les capitaux propres, vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé, sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués sans tenir compte du prorata temporis, si cet écart avait été maintenu à l'actif du bilan consolidé.

### **3.2 Comptabilisation de l'impôt**

Les impôts sont présentés selon la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrables au titre de l'exercice. Le groupe ne présente pas, de la sorte, des actifs et/ou passifs d'impôt différés.

### **3.3 Intégration globale des compagnies d'assurances**

Le Groupe applique les dispositions de la loi n° 96-112 relative aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des assurances.

Les règles comptables propres aux activités d'assurance sont maintenues dans les comptes consolidés du Groupe.

Les postes constitutifs des compagnies d'assurances consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont présentés dans les postes de même nature du bilan, de l'hors-bilan et du compte de résultat, à l'exception des éléments suivants, qui figurent sur des lignes distinctes des états financiers consolidés :

#### **3.3.1 Placements nets des entreprises d'assurance**

Les placements des entreprises d'assurance regroupent :  
Les placements immobiliers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition en sus des frais d'acquisition et impôts, et augmentée des travaux de construction et d'amélioration ; les immeubles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation économique estimée. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable des immeubles.

Les valeurs mobilières et autres titres à revenu fixe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors intérêts courus et hors frais d'acquisition.

Les actions et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à leur prix d'achat hors frais. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable de la valeur des titres, déterminée par référence à leur valeur recouvrable estimée.

Le groupe Banque de Tunisie reclasse les terrains, les dépôts ainsi que les prêts dans les rubriques correspondantes du bilan consolidé.

### **3.3.2 Provisions techniques des entreprises d'assurance**

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

Les provisions techniques vie sont principalement constituées de provisions mathématiques, qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés, et des provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer.

### **3.3.3 Marge nette des activités d'assurance**

Le classement bancaire par nature des charges et des produits se substitue au classement par destination des entreprises d'assurance. La rubrique "Marge nette des activités d'assurance" est composée des produits et charges techniques suivantes, après reclassement par nature des autres produits et charges techniques, et élimination des éléments intra-groupe :

Les primes ou cotisations acquises, payées ou provisionnées, les charges de prestations, nettes de cessions et de rétrocessions, y compris les variations des provisions et les produits nets des placements alloués.

## **4. Portefeuille titres**

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable

- leur portefeuille de destination : transactions, placements, investissements, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention. Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

#### **4.1 Titres de transaction**

Ce sont les titres négociables sur un marché liquide qui sont acquis dans une intention de revente à brève échéance et dans un délai maximal de trois mois. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres, est porté au compte de résultat, dans la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières". Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du

portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières".

#### **4.2 Titres de Placement**

Ce sont les titres qui sont acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à trois mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des titres d'investissement.

#### **4.3 Titres d'investissement**

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable que le Groupe a l'intention de détenir de façon durable et pour lesquels il dispose de moyens lui permettant de conserver effectivement les titres durablement par l'obtention de ressources, incluant les fonds propres disponibles

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. En vertu du principe de prudence, les plus-values sur titres d'investissement ne sont pas constatées dans le résultat de l'exercice.

## 5. Périmètre de consolidation

### 5.1. Sociétés intégrées globalement

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2018	2017	2018	2017
<b>Activité Bancaire</b>				
BANQUE DE TUNISIE	100,00%	100,00%	98,55%	98,57%
<b>Gestion de portefeuille de valeurs mobilières</b>				
GENERALE DE PARTICIPATION DE TUNISIE « GPT SICAF »	100,00%	100,00%	53,89%	53,90%
PLACEMENTS TUNISIE SICAF	55,22%	55,12%	47,46%	47,44%
<b>Intermédiation en bourse</b>				
SOCIETE DE BOURSE DE TUNIS « SBT »	100,00%	100,00%	98,09%	98,12%
<b>Acquisition, construction et réaménagement d'immeubles</b>				
GENERALE IMMOBILIERE DE TUNISIE « GIT SA »	100,00%	100,00%	53,89%	53,90%
<b>Investissement et financement des projets</b>				
BANQUE DE TUNISIE - SICAR	99,99%	99,99%	98,52%	98,54%
SOCIETE DE PARTICIPATION, PROMOTION ET D'INVESTISSEMENT SPPI	76,82%	76,82%	75,70%	75,72%
<b>Location de terrains et d'immeubles</b>				
SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	44,97%	44,97%	42,75%	42,76%
LA FONCIERE DES OLIVIERS	81,46%	81,46%	57,29%	57,31%
<b>Assurance</b>				
ASTREE Assurance	60,05%	60,06%	53,89%	53,90%
<b>Promotions Touristique</b>				
SCAN - Société club acquarus nabeul	100,00%	100,00%	38,77%	38,77%
SPFT CARTHAGO	48,41%	48,41%	38,77%	38,78%
<b>Transport de Fonds</b>				
TFT - Transport de fonds de Tunisie	99,99%	99,99%	98,52%	98,54%

### 5.2. Sociétés mises en équivalence

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2018	2017	2018	2017
<b>Organismes de placement collectifs en valeurs mobilières</b>				
SICAV CROISSANCE	75,97%	73,67%	44,95%	45,64%
SICAV RENDEMENT	22,55%	10,18%	17,27%	6,43%

Le pourcentage de contrôle du Groupe BT dans la SICAV CROISSANCE dépasse 50%. Cependant, cette dernière a été consolidée par la méthode de mise en équivalence étant donné la particularité juridique et opérationnelle des SICAV.

### 5.3. Participations non incluses dans le périmètre de consolidation

	Participation (en milliers TND)	Taux de détention	Motif d'exclusion
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	100	100%	Entité nouvellement créée fin 2018. L'entrée en exploitation effective a eu lieu en février 2019.
SOCIETE DES ENTREPOTS DE TUNISIE	9	30,00%	Insignifiante par rapport au groupe
TUNIS DAUPHINE	900	30,07%	Simple participation, pas d'influence
DIRECT PHONE SERVICES	90	19,91%	Insignifiante par rapport au groupe
INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPPEMENTS	30	19,80%	Insignifiante par rapport au groupe
AIR LIQUIDE TUNISIE	9 207	19,13%	Simple participation, pas d'influence



## 6. Notes sur le Bilan

### Note A1

#### AC1 - Caisse

	déc.-18	déc.-17
Caisse dinars	31 008	32 585
Caisse devises	6 656	4 465
Banque Centrale de Tunisie	208 343	158 255
CCP et traveller's chèques	515	470
<b>Total AC1 - Caisse</b>	<b>246 522</b>	<b>195 775</b>

### Note A2

#### AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

	déc.-18	déc.-17
<b>Avoirs chez les établissements financiers</b>	<b>11 867</b>	<b>23 218</b>
Avoirs en devises chez correspondants étrangers	9 040	12 500
Comptes débiteurs des banques et correspondants en Dinars convertibles	2 827	10 718
<b>Prêts aux établissements financiers</b>	<b>262 939</b>	<b>94 447</b>
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	427	76
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	184 277	14 697
Prêts aux organismes financiers spécialisés	78 235	79 674
<b>Créances rattachées</b>	<b>464</b>	<b>11</b>
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	464	11
<b>Total AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>275 270</b>	<b>117 676</b>

Ce poste comprend :

- Les avoirs et les créances liées à des prêts ou avances détenus sur les établissements bancaires tels que définis par les textes en vigueur régissant l'activité bancaire y compris les créances matérialisées par des titres du marché interbancaire.
- Les avoirs et les créances liées à des prêts et avances détenus sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring.

### Note A3

#### AC3 - Créances sur la clientèle

	déc.-18	déc.-17
<b>Comptes ordinaires débiteurs</b>	<b>407 524</b>	<b>359 827</b>
<b>Crédits sur ressources ordinaires</b>	<b>3 865 074</b>	<b>3 645 789</b>
<b>Créances sur crédit-bail</b>	<b>79 304</b>	<b>59 483</b>
<b>Avances sur comptes à terme et bons de caisse</b>	<b>12 107</b>	<b>33 800</b>
<b>Crédits sur ressources spéciales</b>	<b>218 747</b>	<b>169 778</b>
Financement sur ressources externes	214 872	166 352
Financement sur ressources budgétaires	3 875	3 426
<b>Créances Impayés douteuses et litigieuse</b>	<b>222 903</b>	<b>202 030</b>
Créances impayés	31 198	24 416
Créances au contentieux	191 705	177 614
<b>Créances rattachées aux comptes de la clientèle</b>	<b>47 221</b>	<b>34 785</b>
<b>Couvertures comptables</b>	<b>-323 866</b>	<b>-294 862</b>
Agios réservés	-23 593	-18 722
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	-300 273	-276 140
<b>Total AC3 - Créances sur la clientèle</b>	<b>4 529 014</b>	<b>4 210 630</b>

Ce poste comprend les créances liées à des prêts ou avances (Principal et intérêts courus), détenues sur des agents économiques nationaux ou étrangers autres que les établissements bancaires et financiers.

**Note A4****AC4 - Portefeuille-titres commercial**

	déc.-18	déc.-17
Titres de placement (*)	11 337	11 356
Titres de transaction	0	0
Créances rattachées	0	0
<b>Total AC4 - Portefeuille-titres commercial(*)</b>	<b>11 337</b>	<b>11 356</b>

(\*) Un reclassement des lignes de BTA a été effectué en 2018 du poste « AC4 - Portefeuille-titres commercial » vers le poste « AC5 - Portefeuille-titres d'investissement » et ce pour un montant net de 471 957 KDT dont un montant de 25 775 représentant l'amortissement de la décote. Les créances rattachées à ces lignes s'élèvent au 31 décembre 2018 à 24 417 KDT. Ce reclassement est justifié par le fait que le groupe a l'intention ferme de détenir tous les bons de Trésor assimilables jusqu'à leur échéance. De ce fait, la colonne comparative de 2017 a été retraitée Voir note 9.

**Note A5****AC5 - Portefeuille d'investissement**

	déc.-18	déc.-17
<b>Titres de propriété</b>	<b>357 093</b>	<b>318 081</b>
Titres de participation	134 987	186 075
Parts dans les entreprises associées	100	0
Parts dans les entreprises liées	80	80
Fonds gérés par des SICAR	221 926	131 926
<b>Titres de créances (*)</b>	<b>487 974</b>	<b>406 234</b>
Emprunts nationaux	16 017	21 215
Bons de trésor assimilables (*)	471 957	385 019
<b>Créances rattachées (*)</b>	<b>25 036</b>	<b>20 426</b>
<b>Provisions pour dépréciations de titres</b>	<b>-45 118</b>	<b>-41 693</b>
<b>Total AC5 - Portefeuille d'investissement(*)</b>	<b>824 985</b>	<b>703 048</b>

(\*) La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note9).

**Note A6****Placements nets des entreprises d'assurances**

	déc.-18	déc.-17
<b>Terrains, constructions et actions dans des sociétés immobilières non cotées</b>		
Terrains et constructions d'exploitation	1 442	1 530
Terrains et constructions hors exploitation	10 587	7 203
Parts & actions de sociétés immobilières non cotées	9 097	9 097
<b>Sous-Total</b>	<b>21 126</b>	<b>17 830</b>
<b>Placements dans les entreprises liées et participations</b>	<b>32 204</b>	<b>32 204</b>
<b>Autres placements financiers</b>		
Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP	93 132	83 339
Obligations et autres titres à revenu fixe	104 134	102 705
Prêts hypothécaires	637	577
Autres prêts	723	469
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	130 555	108 970
<b>Sous-Total</b>	<b>329 181</b>	<b>296 060</b>
<b>Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes</b>	<b>1 443</b>	<b>1 732</b>
<b>Total</b>	<b>383 954</b>	<b>347 826</b>
Effets des reclassements, éliminations et répartitions des capitaux propres	-229 099	-193 654
<b>Placements nets</b>	<b>154 855</b>	<b>154 172</b>

**Note A7****AC6 - Valeurs Immobilisées**

	déc.-18	déc.-17
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>16 459</b>	<b>14 715</b>
Frais d'établissement	196	196
Logiciels informatiques	14 947	13 203
Fonds de commerce	1 316	1 316
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>322 117</b>	<b>308 232</b>
Immeubles d'exploitation	135 037	134 406
Immeubles Hors exploitation	12 149	8 766
Terrains d'exploitation (*)	19 421	19 410
Terrains hors exploitation	1 281	1 750
Agencements	67 177	65 347
Matériels informatiques	292	286
Matériels bancaires	0	0
Matériel de transport	3 596	3 510
Immobilisations en cours	1 834	594
Autres matériels	81 330	74 163
<b>Cumuls amortissements</b>	<b>-223 361</b>	<b>-213 625</b>
Amortissements des immobilisations incorporelles	-14 054	-13 165
Amortissements des immobilisations corporelles	-209 307	-200 460
<b>Total AC6 - Valeurs Immobilisées</b>	<b>115 215</b>	<b>109 322</b>

(\*) La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité. En effet, le montant payé en contrepartie de la plus-value sur le terrain détenu par la SCAN (9 000 KDT) a été présenté parmi les écarts d'acquisition à la clôture de l'exercice 2017.

**Note A8****AC7 - Autres actifs**

	déc.-18	déc.-17
<b>Siège, succursales et agences</b>	<b>12 081</b>	<b>6 203</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>24 097</b>	<b>8 534</b>
Compensation reçue	16 869	5 363
Compte d'ajustement devises	4 375	307
Agios, débits à régulariser et divers	2 853	2 864
<b>Débiteurs divers</b>	<b>43 555</b>	<b>39 268</b>
<b>Total AC7 - Autres actifs</b>	<b>79 733</b>	<b>54 005</b>

**Note A9****Parts des réassureurs dans les provisions techniques**

	déc.-18	déc.-17
Provisions pour primes non acquises	11 093	8 236
Provisions pour sinistres Vie	430	0
Provisions pour sinistres Non Vie	34 964	22 363
Provisions d'égalisation et d'équilibrage Non Vie	0	0
Autres Provisions techniques non Vie	0	266
<b>Total Parts des réassureurs dans les provisions techniques</b>	<b>46 487</b>	<b>30 865</b>

Il s'agit de l'ensemble des quoteparts attribuées par les sociétés d'assurance aux réassureurs dans les provisions évaluées par ces entreprises et suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que les provisions pour risques et charges et les provisions pour dépréciation.

**Note A10****Titres mis en équivalence**

	% Ints 2018	déc.-18	déc.-17
SICAV RD	17,27%	75 266	29 963
SICAV CR	45,95%	6 451	6 198
<b>Titres mis en équivalence</b>		<b>81 717</b>	<b>36 161</b>

**Note A11****Traitement des écarts de première consolidation**

	déc.-18	déc.-17
Ecart de première consolidation (*)	16 217	16 217
Amortissements	(10 614)	(9 836)
<b>Total Traitement des écarts de première consolidation</b>	<b>5 603</b>	<b>6 381</b>

(\*) La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note A7)

**Note A11.1****Traitement des écarts de première consolidation**

	déc.-17	déc.-18		Valeur Brute
	Valeur Brute	Acquisitions	Cessions	
<b>Entités sous contrôle</b>				
- FOSA	549	0	0	549
- ASTREE	5 049	0	0	5 049
- PLAC.TUNISIE	561	0	0	561
- CARTHAGO	7 053	0	0	7 053
- SCAN(*)	3 005	0	0	3 005
<b>Total Brut</b>	<b>16 217</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16 217</b>

(\*) La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note A7)

**Note A11.2****Amortissements des écarts d'acquisition**

	déc.-17	déc.-18		Cumuls
	Cumuls Antérieurs	Dotations	Reprises	
<b>Entités sous contrôle</b>				
- FOSA	533	15	0	548
- ASTREE	3 234	253	0	3 488
- PLAC.TUNISIE	326	28	0	354
- CARTHAGO	3 337	331	0	3 668
- SCAN	2 406	150	0	2 556
<b>Total</b>	<b>9 836</b>	<b>777</b>	<b>0</b>	<b>10 614</b>

<b>Note P1</b>		
<b>PA1 - Banque Centrale et CCP</b>		
	<b>déc.-18</b>	<b>déc.-17</b>
<b>Dépôts à vue</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Banque Centrale	0	0
CCP	0	0
<b>Emprunt auprès de la Banque Centrale</b>	<b>627 000</b>	<b>416 000</b>
Emprunts en dinars	627 000	416 000
Emprunts en devises	0	0
<b>Dettes rattachées</b>	<b>1 381</b>	<b>303</b>
<b>Total PA1 - Banque Centrale et CCP</b>	<b>628 381</b>	<b>416 303</b>
<b>Note P2</b>		
<b>PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</b>		
	<b>déc.-18</b>	<b>déc.-17</b>
<b>Dépôts à vue des établissements financiers</b>	<b>23 392</b>	<b>13 923</b>
Banques et correspondants étrangers	16 829	7 575
Organismes financiers spécialisés	6 563	6 348
<b>Emprunts auprès des établissements financiers</b>	<b>118 480</b>	<b>117 714</b>
Emprunts en dinars	0	0
Emprunts en devises	118 480	117 714
<b>Dettes rattachées</b>	<b>552</b>	<b>354</b>
<b>Total PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</b>	<b>142 424</b>	<b>131 991</b>
<b>Note P3</b>		
<b>PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle</b>		
	<b>déc.-18</b>	<b>déc.-17</b>
<b>Comptes à vue</b>	<b>1 216 725</b>	<b>1 176 807</b>
<b>Comptes d'épargne</b>	<b>1 247 779</b>	<b>1 103 856</b>
Comptes spéciaux d'épargne	1 229 813	1 085 407
Autres comptes d'épargne	17 966	18 449
<b>Dépôts à terme</b>	<b>1 026 085</b>	<b>939 167</b>
Comptes à terme	731 540	571 102
Bons de caisse	21 545	22 565
Certificats de dépôts	273 000	345 500
<b>Autres sommes dues à la clientèle</b>	<b>94 544</b>	<b>97 912</b>
<b>Dettes rattachées aux comptes de la clientèle</b>	<b>34 597</b>	<b>26 811</b>
<b>Total PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>3 619 730</b>	<b>3 344 553</b>
Ce poste comprend les dépôts de la clientèle autre que les établissements bancaires, qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire.		
<b>Note P4</b>		
<b>PA4 - Emprunts et ressources spéciales</b>		
	<b>déc.-18</b>	<b>déc.-17</b>
Ressources extérieures	422 637	340 843
Ressources budgétaires	5 894	5 567
Dettes rattachées	3 214	1 386
<b>Total PA4 - Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>431 745</b>	<b>347 796</b>
<b>Note P5</b>		
<b>PA5 - Autres passifs</b>		
	<b>déc.-18</b>	<b>déc.-17</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>92 454</b>	<b>67 294</b>
Compensation à régler	75 136	53 162
Comptes d'ajustement devises	37	18
Agios, Crédits à régulariser et divers	17 281	14 114
<b>Provisions</b>	<b>56 926</b>	<b>20 873</b>
Provisions pour risques et charges diverses	45 381	14 353

Provisions pour congés payés	2 293	2 287
Provisions pour créances en hors bilan	9 252	4 233
<b>Créditeurs divers</b>	<b>126 895</b>	<b>118 708</b>
Créditeurs / opérations d'impôt	34 619	15 148
Créditeurs / Opérations CNSS & Assurance	5 430	4 252
Créditeurs /Opérations BCT	454	479
Créditeurs / opérations avec le personnel	11 903	14 063
Créditeurs / opérations sur titres	2 016	1 825
Chèques à payer	1 466	8 825
Autres Créditeurs	74 036	71 347
Ajustement IG autres créances / dettes courantes	-3 029	2 769
<b>Total PA5 - Autres passifs</b>	<b>276 275</b>	<b>206 875</b>

Il est à noter que, courant l'exercice 2018, la société mère a fait l'objet de deux vérifications fiscales portant sur les périodes du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016 et du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2013 qui se sont soldées par deux notifications des résultats.

La société mère a répondu à l'Administration Fiscale dans les délais pour présenter son opposition et ses observations justifiées. Les procédures liées à ces contrôles sont en cours, et sur la base des informations disponibles à l'arrêté des états financiers, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise.

En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évaluations récentes, le groupe a constaté dans ses états financiers au 31 décembre 2018 les provisions jugées nécessaires.

#### Note P6

##### Provisions techniques des entreprises d'assurance

	déc.-18	déc.-17
Provisions pour primes non acquises Non Vie	37 269	33 717
Provisions d'assurances Vie	141 330	115 667
Provisions pour sinistres Vie	2 866	2 635
Provisions pour sinistres Non Vie	129 054	107 367
Provisions pour Participation aux Bénéfices Vie	2 252	1 415
Provisions pour participation aux bénéfices Non Vie	2 156	1 716
Provisions pour égalisation et équilibrage non Vie	0	281
Autres provisions techniques Vie	577	787
Autres Provisions techniques non Vie	3 095	2 958
<b>Total Provisions techniques des entreprises d'assurance</b>	<b>318 599</b>	<b>266 543</b>

Il s'agit de l'ensemble des provisions évaluées par les entreprises d'assurance et/ou de réassurance suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis-à-vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que les provisions pour risques et charges et les provisions pour dépréciation.

#### Note C1

##### Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Actions propres	Réserves Consolidés	Résultat de la période	Capitaux propres Part du groupe
<b>Situation à l'ouverture de l'exercice 2018.12</b>	<b>180 000</b>	<b>-5 586</b>	<b>525 276</b>	<b>133 542</b>	<b>833 232</b>
Affectation du résultat de l'exercice N-1	0	0	133 542	-133 542	0
Dividendes versés	0	0	-69 350	0	-69 350
Part du groupe dans le résultat	0	0	0	112 309	112 309
Autres mouvements	0	-1 500	0	0	-1 500
Variation capital	45 000	0	-45 000	0	0
Variation périmètre	0	0	-1 583	0	-1 583
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2018.12</b>	<b>225 000</b>	<b>-7 086</b>	<b>542 885</b>	<b>112 309</b>	<b>873 108</b>

## 7. Notes sur l'état de résultat consolidé

### Note R1

#### PR1 - Intérêts et revenus assimilés

	déc.-18	déc.-17
<b>Produits sur opérations interbancaires</b>	<b>4 293</b>	<b>1 712</b>
<b>Produits sur opérations avec la clientèle</b>	<b>395 901</b>	<b>294 481</b>
Revenus des opérations de crédit	336 287	248 790
Revenus des comptes débiteurs	49 200	34 553
Commissions sur avals et cautions	5 819	4 544
Report déport sur change à terme	-1 493	2 409
Produits sur opérations de leasing	6 088	4 185
<b>Total PR1 - Intérêts et revenus assimilés</b>	<b>400 194</b>	<b>296 193</b>

### Note R2

#### PR2 - Commissions (Produits)

	déc.-18	déc.-17
Commissions sur comptes	13 666	12 859
Opérations guichet et opérations diverses	3 501	2 806
Opérations sur titres	3 540	3 852
Opérations avec l'étranger	5 990	5 536
Commissions sur moyens de paiement	13 819	11 836
Commissions de gestion	15 137	14 947
<b>Total PR2 - Commissions (Produits)</b>	<b>55 653</b>	<b>51 836</b>

### Note R3

#### PR3 - Gains sur portefeuille commercial et opérations de change

	déc.-18	déc.-17
<b>Gains nets sur titres de transaction (*)</b>	<b>2 095</b>	<b>0</b>
Intérêts/Titres de transaction (*)	2 037	0
Etalement en produit de la décote sur titres de transaction	0	0
Plus-value de cession/Titres de transaction (*)	58	0
<b>Gains nets sur titres de placement</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
Dividendes/Titres de Placement	0	0
Etalement en produit de la décote sur titres de placement	0	0
Plus-value de cession/Titres de placement	0	2
<b>Gains nets sur opérations de change</b>	<b>30 518</b>	<b>29 322</b>
Différence de change sur opérations monétiques	-270	110
Produits sur change manuel	4 632	3 246
Produits sur opérations de change en compte	25 478	24 727
Bénéfices sur opérations de change à terme	678	1 239
<b>Total PR3 - Gains sur portefeuille commercial et opérations de change(*)</b>	<b>32 613</b>	<b>29 324</b>

(\*) La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note 9).

<b>Note R4</b>		
<b>PR4 - Revenu du portefeuille d'investissement</b>		
	<b>déc.-18</b>	<b>déc.-17</b>
Revenus des obligations et des bons de Trésor (*)	44 196	28 553
Revenus des titres de participation	5 232	4 628
Effets des éliminations Dividendes	-425	-68
<b>Total PR4 - Revenu du portefeuille d'investissement(*)</b>	<b>49 003</b>	<b>33 113</b>
(*) La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note 9).		
<b>Note R5</b>		
<b>CH1 - Charges d'intérêts</b>		
	<b>déc.-18</b>	<b>déc.-17</b>
Charges sur opérations interbancaires	43 736	23 809
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	138 808	110 110
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	26 218	11 261
<b>Total CH1 - Charges d'intérêts</b>	<b>208 762</b>	<b>145 180</b>
<b>Note R6</b>		
<b>CH2 - Commissions encourues</b>		
	<b>déc.-18</b>	<b>déc.-17</b>
Commission d'aval sur opération de refinancement	0	29
Charges sur opérations de retrait monétique	1 559	1 104
Frais d'interchange émis	585	515
Autres commissions	227	125
<b>Total CH2 - Commissions encourues</b>	<b>2 371</b>	<b>1 773</b>
<b>Note R7</b>		
<b>Marge nette des activités d'assurance</b>		
	<b>déc.-18</b>	<b>déc.-17</b>
Résultat Technique de l'Assurance Non Vie	10 546	13 943
Résultat Technique de l'Assurance Vie	7 217	5 421
<b>Résultat technique</b>	<b>17 763</b>	<b>19 364</b>
Produits des placements Assurance Non Vie	17 247	16 099
Charges des placements de l'Assurance Non Vie	-2 537	-2 916
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie	-8 879	-7 795
Autres produits non techniques	278	208
Autres charges non techniques	-2 005	-2 340
<b>Marge intégrable</b>	<b>21 867</b>	<b>22 620</b>
Elimination des opérations intra-Groupe	-11 968	-8 228
<b>Marge nette des entreprises d'assurance</b>	<b>9 899</b>	<b>14 392</b>
<b>Note R8</b>		
<b>PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs</b>		
	<b>déc.-18</b>	<b>déc.-17</b>
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	29 470	8 171
Dotations nettes aux provisions pour passifs	30 886	-211
Pertes sur créances irrécouvrables	1 905	3 958



Récupération sur créances comptabilisées en pertes	-428	-814
<b>Total PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs</b>	<b>61 833</b>	<b>11 104</b>
<b>Note R9</b>		
<b>PR6/CH5 - Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement</b>		
	<b>déc.-18</b>	<b>déc.-17</b>
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	3 096	-1 145
Pertes subies sur les titres en portefeuille	1 178	2 176
Plus ou moins-values réalisées sur titres en portefeuille	-1 905	2 065
Frais de gestion du portefeuille	-693	69
<b>Total PR6/CH5 - Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement</b>	<b>1 676</b>	<b>3 165</b>
<b>Note R10</b>		
<b>CH6 - Frais du personnel</b>		
	<b>déc.-18</b>	<b>déc.-17</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>55 037</b>	<b>50 834</b>
Masse salariale	43 596	40 286
Charges sociales	10 589	9 735
Charges fiscales (TFP, FOPROLOS)	852	813
<b>Autres Frais liés au personnel</b>	<b>15 390</b>	<b>17 212</b>
Régime d'intéressement	11 400	13 736
Prime départ à la retraite	1 062	1 052
Divers	2 928	2 424
<b>Récupération sur personnel en détachement</b>	<b>-1 069</b>	<b>-1 088</b>
<b>Total CH6 - Frais du personnel</b>	<b>69 358</b>	<b>66 958</b>
<b>Note R11</b>		
<b>CH7 - Charges d'exploitation</b>		
	<b>déc.-18</b>	<b>déc.-17</b>
Télécommunication & courriers	1 855	2 488
Maintenance et entretien	3 329	3 098
Services externes d'exploitation	3 371	2 143
Achat de biens consommables	5 116	4 066
Communication, marketing et documentation	993	1 252
Assurance, Droits et taxes	10 233	1 610
Jetons de présence au conseil d'administration	516	520
Autres services extérieurs	3 955	2 609
Ajustements Produits et charges intra-groupe	-528	363
<b>Total CH7 - Charges d'exploitation</b>	<b>28 840</b>	<b>18 149</b>
<b>Note R12</b>		
<b>CH8 - Dotations aux amortissements</b>		
	<b>déc.-18</b>	<b>déc.-17</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	6 474	4 566
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	3 780	5 851
<b>Total CH8 - Dotations aux amortissements</b>	<b>10 254</b>	<b>10 417</b>

**Note R13**

Contribution par unité dans le résultat consolidé :

	Secteur Financier			Autres secteurs			déc.-18	déc.-17
	Activité Bancaire	Assurance	Gestion de portefeuille de valeurs mobilières	Autres	Immobilière	Promotion Touristique		
<i>Quote-Part dans les sociétés intégrées globalement</i>								
BT	99 701						99 701	124 635
ASTREE		5 882					5 882	5 695
FOSA					66		66	60
GITSA					155		155	73
CARTHAGO						789	789	182
SCAN						-163	-163	-208
SPCB					277		277	53
GPT			-24				-24	97
PT			756				756	516
SBT				129			129	125
BT SICAR				476			476	336
TFT				-19			-19	-10
SPPI				4			4	-22
<b>Total</b>	<b>99 701</b>	<b>5 882</b>	<b>732</b>	<b>590</b>	<b>498</b>	<b>626</b>	<b>108 029</b>	<b>131 532</b>
<i>Quote-Part dans les sociétés mises en équivalence</i>								
SVCR			466				466	723
SVRD			3 814				3 814	1 287
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 280</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 280</b>	<b>2 010</b>
<b>Total Résultat</b>	<b>99 701</b>	<b>5 882</b>	<b>5 012</b>	<b>590</b>	<b>498</b>	<b>626</b>	<b>112 309</b>	<b>133 542</b>

## 8. Notes sur l'état des flux de trésorerie consolidé

### Note R13

Flux de trésorerie consolidés :

	<b>BT</b>	<b>Secteur Financier</b>	<b>Autres Secteurs</b>	<b>Effet des éliminations</b>	<b>déc.-18</b>	<b>déc.-17</b>
<b>Trésorerie du groupe</b>						
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	155 813	8 944	1 117	-2 024	163 850	213 885
Dont trésorerie chez la Banque de Tunisie		1 102	922			
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>277 923</b>	<b>7 904</b>	<b>2 251</b>	<b>-4 583</b>	<b>283 495</b>	<b>163 850</b>
Dont trésorerie chez la Banque de Tunisie		5 109	-526			

La situation de la trésorerie de début et de fin de période des comptes bancaires ouverts chez la BT est mentionnée en marge. La variation de ces comptes a été éliminée par la variation de la rubrique dépôts et retraits de la clientèle.

## 9. Notes sur les reclassements

Un reclassement des lignes de BTA a été effectué en 2018 du poste « AC4 - Portefeuille-titres commercial » vers le poste « AC5 - Portefeuille-titres d'investissement » et ce pour un montant net de 471 957 KDT dont un montant de 25 775 KDT représentant l'amortissement de la décote. Les créances rattachées à ces lignes s'élèvent au 31 décembre 2018 à 24 417 KDT. Ce reclassement est justifié par le fait que la banque a l'intention ferme de détenir tous les bons de Trésor assimilables jusqu'à leur échéance. De ce fait, la colonne comparative de 2017 a été retraitée comme suit :

	<b>déc.-17 avant reclassement</b>	<b>Reclassement</b>	<b>déc.-17 après reclassement</b>
<b>Comptes de bilan</b>			
AC4 - Portefeuille titres commercial	416 129	-404 773	11 356
AC5 - Portefeuille d'investissement	298 275	404 773	703 048
<b>Comptes de résultat</b>			
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	52 733	-23 409	29 324
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	9 704	23 409	33 113
<b>Comptes de l'état des flux de trésorerie</b>			
FL01 - Produits d'exploitation bancaire encaissés	393 848	-15 012	378 836
FL06 - Titres de placements	-89 652	89 652	0
FL10 - Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	17 662	15 012	32 674
FL11 -Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement	18 147	-89 652	-71 505

## 10. Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 15 mars 2019. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

# **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018**

*Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie*

## **I- Rapport d'audit sur les états financiers consolidés**

### ***Opinion***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Banque de Tunisie qui comprennent le bilan consolidé ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2018, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, annexés au présent rapport, font apparaître un total du bilan consolidé de 6 370 738 KDT et un bénéfice net de 112 309 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe Banque de Tunisie, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

#### ***1) Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle***

- *Description du point clé de l'audit*

De par l'activité de la société mère, le groupe est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants et de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau d'appréciation élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Au 31 décembre 2018, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 4 529 024 KDT et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 309 525 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

- *Réponses d'audit apportées*

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre groupe, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par le groupe au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par le groupe en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire ;
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par le groupe.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements et
- Nous avons examiné les valeurs des garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

## 2) Evaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation

- *Description du point clé de l'audit*

Le groupe détient un portefeuille de titres de participation d'une valeur brute de 357 093 KDT au 31 décembre 2018. La provision constatée sur ces titres s'élève à 45 118 KDT.

A la date d'arrêté des comptes, les titres sont valorisés sur la base de la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation représentent la meilleure appréciation par la direction des pertes subies ou estimées à la date de clôture.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et du jugement nécessaire à l'appréciation de la juste valeur.

- *Réponses d'audit apportées*

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle mises en place par le groupe dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par le groupe et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables applicables en la matière ;

- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution du portefeuille d'investissement et des dépréciations ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillon étendu, que les participations présentant des indices de dépréciation ont été identifiées et que les provisions y associées ont été convenablement estimées.

### 3) La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

- *Description du point clé de l'audit*

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisés en produits par le groupe s'élèvent au 31 décembre 2018 à 455 847 KDT et représentent 85% du total des produits d'exploitation bancaire.

Bien que la majeure partie de ces revenus est générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information du groupe, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

- *Réponses d'audit apportées*

Nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par le groupe en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation, par nos experts en technologie de l'information, des contrôles informatisés ;
- La réalisation de tests pour vérifier le fonctionnement effectif des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables avec notamment les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, l'évolution des encours, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et particulièrement les règles de reconnaissance des intérêts et agios sur les relations classées ;
- La vérification du caractère approprié des informations correspondantes fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

### 4) Estimation des provisions pour risques

- *Description du point clé de l'audit*

Tel que décrit à la note P5 aux états financiers consolidés, la société mère a fait l'objet de deux contrôles fiscaux qui se sont soldés par deux notifications.

La société mère, avec l'appui de ses conseillers fiscaux, a estimé le risque sur ces contrôles et a constaté les provisions qui en découlent.

Compte tenu des montants en jeu et du degré de jugement élevé y associé, nous avons considéré que l'estimation de la provision pour risque fiscal constitue un point clé de notre audit.

- *Réponses d'audit apportées*

Nos diligences ont consisté notamment à :

- Examiner les différentes notifications et réponses composant le dossier fiscal ;
- Mener des entretiens avec les conseillers fiscaux de la société mère afin d'apprécier l'état actuel des redressements et les évolutions des discussions avec l'administration fiscale ;
- Procéder à une revue critique des jugements considérés par la direction dans le cadre de l'évaluation du risque et apprécier le caractère raisonnable des provisions pour risques comptabilisées ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

### ***Paragraphe d'observation***

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur la situation décrite au niveau de la note P5 aux états financiers se rapportant aux deux notifications de redressement à la suite des deux vérifications fiscales subies par la société mère en 2018.

Les procédures liées à ces deux contrôles étant toujours en cours, l'impact définitif sur les états financiers consolidés ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évolutions récentes, le groupe a constaté les provisions jugées nécessaires.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

### ***Rapport du conseil d'administration***

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés***

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.



Nous signalons l'existence de participations croisées entre certaines sociétés du Groupe Banque de Tunisie (entre la Banque de Tunisie et Astrée, entre Carthago et la société Club Acquaris Nabeul (SCAN) et entre l'Astrée et la société Placement Tunisie Sicaf (PT)) et qui doivent être solutionnées ainsi qu'il est prévu par l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, le 05 avril 2019**

**Les Commissaires aux Comptes**

**Conseil Audit Formation CAF  
Abderrahmen FENDRI**

**Tunisie Audit & Conseil TAC  
Lamjed ben M'BAREK**